

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse : réponse

Autor(en): **Wildbolz, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **32 (1887)**

Heft 11

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ses vraies et solides bases et à élever ainsi à sa mémoire le monument impérissable qui défie tous ses détracteurs présents et futurs.

Nous ignorons si l'on trouvera jamais ce mérite aux brochures du château de Prangins.

Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse.

RÉPONSE

L'auteur du bienveillant article « *Le surmenage des chevaux de cavalerie en Suisse* », inséré au n° 10 de votre journal, a montré par son ouvrage l'intérêt sincère qu'il porte à la cavalerie suisse et à son développement ; — il paraît avoir prévu aussi des objections et des critiques.

Un officier, jeune encore, mais ayant déjà travaillé nombre d'années à l'instruction de la cavalerie, demande à l'auteur la permission de lui répondre par quelques lignes, dont il tâchera d'éliminer toute aigreur.

Tous ceux qui ont l'honneur de s'occuper de l'organisation et de l'instruction de notre armée et spécialement de la cavalerie sont très flattés et très reconnaissants de toutes les marques d'intérêt dont on veut bien honorer leur travail qui est souvent pénible, dont la valeur est parfois contestée et dont les résultats sont difficiles à apprécier.

Les instructeurs de toutes les armes seront toujours heureux de pouvoir donner tous les renseignements possibles à ceux qui se donnent la peine de nous les demander et de nous faire part de leurs opinions et des critiques qu'ils auraient à adresser à notre travail.

Toutefois, d'autre part nous croyons avoir le droit d'exiger de ceux qui veulent bien porter des jugements publics et compétents de venir se renseigner de près et longuement sur ce qui se fait et sur l'état réel des choses ; nous ne pouvons accepter des critiques sévères et motivées, fondées sur les observations d'une courte visite et sur des racontars.

L'article en question nous adresse deux reproches que je veux essayer d'examiner de mon mieux, en évitant si possible de me placer à un point de vue trop exclusivement militaire.

L'auteur se plaint *en première ligne* du peu d'intérêt et de

bienveillance que nous portons au développement de l'élevage du cheval en Suisse.

La condition fondamentale pour la valeur des services qu'une cavalerie peut rendre à son pays est la bonne qualité de son matériel de chevaux ; le service principal de la cavalerie de nos jours et surtout de la cavalerie si peu nombreuse de notre pays, consiste à fournir à l'armée des renseignements sur l'ennemi, le terrain, etc.

Si la cavalerie veut se procurer des renseignements précieux et valables, il faut qu'elle aille les trouver au loin, les procure vite et qu'elle sache échapper aux prises de l'ennemi en profitant des avantages du terrain.

Il saute aux yeux que pour suffire à une telle tâche il faut que la cavalerie soit montée *sur un cheval qui puisse aller vite, longtemps et capable de porter son cavalier dans tous les terrains.*

Je demande à tous ceux qui ont dû faire du service dans ces conditions-là, ainsi qu'à ceux qui ont vu travailler la cavalerie aux manœuvres des dernières années, à ceux qui l'ont eue sous leurs ordres, si notre cheval du pays, non quelques bêtes extraordinaires, mais le cheval de cette qualité toujours choisie et sortant de la moyenne, que l'on veut nous donner, pourrait suffire à ce service ?

Je ne crains pas leur réponse, qui est donnée déjà par le fait que, rarement aux manœuvres, l'on voit un officier monté sur un cheval du pays.

Je prierai tous ceux qui s'intéressent à cette question et ceux qui doutent de ces appréciations de venir se rendre compte eux-mêmes aux dépôts de remonte des difficultés que rencontre le dressage de la majeure partie des chevaux du pays et de l'insuffisance du résultat obtenu.

Je les prie de se rendre compte dans les rapports officiels des pour cent de ces chevaux qui doivent être réformés pendant les dépôts, les écoles de recrues et dans les premières années de service.

Ils verront aussi les soins que la troupe doit mettre au sellage de bon nombre de ces chevaux afin d'éviter les blessures, suites du défaut de conformation.

Et enfin que l'on regarde un escadron traverser au trot ou au galop un terrain mou ou labouré et que l'on compare la manière dont les chevaux des différentes provenances passent ce terrain.

Je crois d'ailleurs me donner une peine inutile en constatant

la supériorité, au point de vue militaire, de la majeure partie des chevaux de cavalerie étrangers sur ceux achetés dans le pays ; nos dragons et guides reconnaissent cette supériorité et, *de plus*, ils sont en général contents, chez eux aussi, du travail de ces chevaux dont le dressage et l'acclimatation se sont améliorés par suite des expériences faites pendant de longues années. Leurs critiques, si critique il y a, s'adressent actuellement encore au règlement des intérêts entre le cavalier et l'Etat ; on dit que des projets qui doivent remédier aux inconvénients sont à l'étude.

Si l'on ne conteste plus la qualité du nouveau cheval de cavalerie, ce qui se faisait encore il y a peu d'années, les reproches faits au système de remonte s'adressent à ses désavantages pour les intérêts économiques de notre agriculture.

On reproche à la cavalerie de ne pas soutenir les éleveurs de notre pays.

Il y a en Suisse deux espèces d'éleveurs qui présentent des chevaux aux commissions de remonte :

Les uns sont des messieurs faisant l'agriculture en grand ou des propriétaires de domaines de luxe, qui produisent des chevaux pour leur plaisir et souvent à grands frais ; ils arrivent généralement, par les soins et les connaissances qu'ils mettent à cet élevage, à nous présenter des produits dont les qualités sont reconnues et pour lesquels les commissions paient des sommes quelquefois plus élevées que les prix payés pour les chevaux étrangers.

Ces éleveurs, dont le nombre malheureusement est très petit, ont le plein droit de réclamer un intérêt tout spécial à des récompenses pour leurs efforts, par lesquels ils tendent à améliorer la race chevaline dans notre pays.

Toutefois ces éleveurs voudront bien avouer que dans cet élevage ils ne trouvent guère un avantage économique ; l'élevage rationnel du cheval de sang demandant une nourriture dont le prix est trop élevé en Suisse.

D'un autre côté nombre de gens nous présentent des chevaux dont l'élevage n'a rien à faire avec un système et une tendance à l'amélioration.

Ce sont en partie des produits obtenus d'une vieille jument dont on voulait encore tirer profit dans ses vieux jours, ou alors des chevaux qui montrent des traces fâcheuses et incurables d'un travail exagéré dans leur première jeunesse.

Ces éleveurs là cherchent un avantage économique dans l'élevage du cheval ; les résultats de leurs efforts sont frappants !

La cavalerie ne pourra venir à leur secours aussi longtemps qu'ils resteront sourds à nos reproches et à nos vœux.

Il est incontestable d'ailleurs que depuis l'importation des étalons étrangers et depuis la distribution de primes aux poulinières, des progrès commencent à se réaliser et personne n'osera dire que le système de remonte actuel de la cavalerie a exercé une influence fâcheuse sur l'élevage du cheval en Suisse.

Nous reconnaissons qu'il est important pour l'armée que nous arrivions à élever un cheval de selle et nous serons heureux de le trouver un jour en Suisse; toutefois nous croyons que, vu la situation agricole de notre pays, les éleveurs devraient concentrer leurs efforts à la production d'un bon cheval d'artillerie qui puisse au besoin porter son cavalier; des chevaux de ce genre suffiront à bon nombre de nos officiers montés.

Mais jamais nous ne pourrions admettre que l'on augmente encore les difficultés si grandes que rencontrent l'organisation et l'instruction de notre arme en Suisse en nous donnant un cheval insuffisant.

Nous sommes d'avis que la possibilité et la probabilité que nous soyons un jour en état de rendre à l'armée et au pays les services qu'on doit nous demander vaut bien les quelques cent mille francs que nous payons chaque année à l'étranger pour nos chevaux.



L'auteur du travail en question veut enfin « attirer notre attention » sur le « surmenage des chevaux » dans les écoles de recrues, fait dont nous ne connaissons que trop et la vérité et les inconvénients.

Si dans certaines périodes de nos écoles de recrues nous demandons un travail relativement trop fort pour un certain nombre de jeunes chevaux, nous agissons en parfaite connaissance de cause et nous nous rendons parfaitement compte des suites que peut entraîner cette manière d'agir.

La meilleure preuve est que nous nous efforçons de trouver tous les moyens possibles pour combattre ces difficultés.

C'est pour ménager les chevaux des recrues que nous disposons dans chaque école des chevaux de dépôt (non de régie) dont le nombre est malheureusement fortement limité par le budget. — C'est dans ce but aussi que pendant la période des exercices nous ne sortons plus qu'une fois par jour, et toujours de bon matin, et que nous ne faisons que rarement monter nos cavaliers

avec le paquetage ; c'est aussi pour parer aux détériorations possibles que nous demandons à nos recrues un service d'écurie si soigné et si exact.

Les suites fâcheuses du travail sont, de plus, réduites par l'entraînement graduel auquel nous soumettons nos jeunes chevaux.

L'auteur paraît supposer que dans les cours de remonte « les chevaux sont préparés à la vente » et « chargés d'une mauvaise graisse, » — il n'en est pas ainsi ; nous tâchons au contraire de les habituer peu à peu à un travail dur autant que nous le permet notre personnel, peu nombreux il est vrai.

Pendant les premières cinq semaines de l'école de recrues, les chevaux ne font que deux et finalement trois heures de travail par jour et c'est seulement pendant les trois dernières semaines que les chevaux travaillent pendant 4 ou 5 heures au service de campagne et à l'exercice.

Nous avouons que ce dernier travail est généralement trop fort et que l'on peut en constater les suites aux jambes et à l'état général d'un certain nombre de chevaux.

Cela arrive de même dans les armées permanentes où les chefs d'escadron s'occupent pendant tout l'hiver, avec un soin tout spécial, à rétablir et à engraisser les chevaux qui ont souffert des manœuvres.

Pour apprécier la gravité de ces dégâts il faut examiner d'une part l'état des chevaux après un ou deux ans de service, et d'autre part consulter les listes de réforme.

On ne s'étonnera pas en constatant qu'après un ou deux ans de séjour à la maison, aux travaux de campagne, la plupart des chevaux qui avaient souffert des jambes se soient remis.

Les réformes se font en majeure partie pour cause de pousse, état maladif, dont les causes sont généralement ou d'anciens catarrhes ou un régime de nourriture et d'entretien fautifs.

En somme je ne veux pas contester que le travail que nous faisons faire à nos chevaux dans les écoles de recrues ne nous coûte pas quelques bêtes qui auraient pu rendre de longs et bons services s'ils avaient été ménagés pendant leur jeunesse, toutefois je crois que le surmenage n'est ni tellement exagéré ni tellement funeste dans ses suites.

Vu cet état de choses, notre ligne de conduite nous est dictée par les appréciations suivantes :

Pour former une cavalerie qui puisse remplir son rôle et qui vaille son argent (si elle ne suffit pas à sa tâche, elle ne vaut pas

un sou), nous devons faire de nos jeunes gens des cavaliers intrépides qui soient *habités* à aller *vite, longuement et partout* et nous devons exercer leurs chefs, officiers et sous-officiers, à les conduire dans toutes les conditions et dans toutes les situations; cela est sûrement difficile, on disait dans le temps impossible !

Nous ne pouvons arriver à ce but sans faire marcher les chevaux quelquefois vite, quelquefois loin et quelquefois dans de mauvais terrains, pas plus que l'on ne peut apprendre à nager en chambre.

Nous estimons *que le but vaut les sacrifices* que nous voulons bien réduire au minimum et, pour conclure, rappelons nous ce proverbe trop vrai pour notre cas : « On ne peut faire des omelettes sans casser des œufs. »

Berne, octobre 1887.

Ed. WILDBOLZ,
capitaine et instructeur de cavalerie.

Visite sanitaire des recrues en 1886.

Le bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur vient de publier une fort intéressante étude sur les résultats du recrutement d'automne 1886, appuyée de nombreux et précieux tableaux. Nous en extrayons les données ci-après :

Introduction.

Les matériaux de la présente publication ont été recueillis et coordonnés d'après le mode adopté les années précédentes; toutefois les tableaux ordinaires ont été complétés par l'état des résultats de la visite des *incorporés* qui avaient demandé leur exemption, ainsi que par la reproduction du *rapport sommaire* des commissions de visite sanitaire. La publication du tableau relatif aux incorporés était annoncée déjà dans notre rapport de l'année dernière; quant au « rapport sommaire », nous le reproduisons à la demande expresse du médecin en chef de l'armée. Nos appréciations sur les données de ces deux annexes trouveront leur place à la fin de cette introduction.

Les matériaux mis à notre disposition, c'est-à-dire les inscriptions des contrôles nominatifs, fournissent matière, en ce qui concerne leur exactitude et la confiance qu'ils méritent, à certaines observations qu'on trouvera dans les chapitres suivants. Si nous sommes loin de pouvoir encore nous déclarer satisfaits sous tous les rapports, nous nous empressons d'ajouter que nos critiques ne s'adressent